

DECISION

n° 2024-113



Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaux, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Halle Olympique - Organisation et tarifs – Tournoi de MMA – Samedi 23 novembre 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal et de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Considérant la nécessité de mettre en place des tarifs pour le tournoi de MMA, programmé à la Halle Olympique, le samedi 23 novembre 2024,

Décide

Article 1 : Les tarifs pour le tournoi de MMA, programmé à la Halle Olympique, le samedi 23 novembre 2024 sont fixés comme suit :

- Catégorie 3 : 19 € - Avec code promo : 17 €
- Catégorie 2 : 29 € - Avec code promo : 26 €
- Catégorie 3 : 39 € - Avec code promo : 35 €
- Carré or 4^{ème} rang : 59 € - Avec code promo : 53 €
- Carré or 3^{ème} rang : 69 € - Avec code promo : 62 €
- Carré or 2^{ème} rang : 79 € - Avec code promo : 71 €
- Carré or 1^{er} rang : 89 € - Avec code promo : 80 €
- Personne en situation de handicap : 29 € - Accompagnant : gratuit

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

Article 2 : Les autres modalités d'organisation de cette manifestation seront fixées par convention avec l'organisateur (sécurité, ...).

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 30/07/2024

Le Président

Franck LOMBARD



Arlysère agglomération